



Défiguré je perd ma procédure

Par **anne445**, le **15/03/2017** à **22:04**

bonsoir

je suis victime a double titre

apres avoir été esquinaté et le mot est faible plutot meme mutilé. je décide de porter plainte. une expertise a lieu ordonné par le tgi. l expert mandaté convoque le medecin par simple timbre . le medecin ne viens pas a l'expertise pourtant la convocation est bien envoyer a son cabinet privé. l expertise se deroule sans lui. mon avocat expert en traumatisme ne viens pas delegue sa collegue spécialiser en affaire familiale. elle ne dira rien durant toute la seance. je suis accompagné d un expert a titre prive

5000 euros la journee. mon avocat n a en 5 ans jamais obtenu mon dossier medicale de ce medecin ni assigné a a voir les pieces en contrainte. le medecin na pas déclaré les actes pratiqué sur moi mais d autre a la securité sociale donc a magouiller et plus personne n en parle meme pas mon avocat.

15 jours apres l expertise. l expert envoi sont pré rapport au medecin et aux parties. le medecin prend un conseil . le conseil envoi les dires du medecin suite au pré rapport a l expert dans une faculté de medecine fermé en plein mois d aout. personne ne me donne cette information. le rapport de l expert devait etre rendu début septembre. hors la faculté réouvre courant septembre, donc l'expert reçoit les dires trop tard mais rend son rapport. 3 ans après je passe au TGI en jugement et je perd.. l expertise est annulé car le pauvre medecin n a pas pu s exprimer.

je sent que depuis le départ on se joue de moi me prenant surement pour une cas sociale . je décide donc 3 ans après de téléphoner et ecrire a l'expert en question

et la avec stuppeur j apprend qu il effectivement na jamais eu connaissance que le medecin avait un avocat que les dires de ce dernier son arriver a son adresse en faculté mes fermer l été dans son casier mais que personne ne lui a donner ce courrier car pas de personnel. qu il a cependant bien envoyer le pre rapport au medecin en debut juillet.

dans le jugement rendu le juge affirme que le medecin a donner tout le dossier medical et radio.. hors j ai des mails de l expert qui me dit le contraire qu il na jamais rien recu.

Mon avocat a hurlé quand je lui ai dit avoir appelé cet expert.. je ne vois pas pourquoi il n'est plus dans l'affaire et j'estime avoir le droit de savoir.
je lui ai transmis à mon avocat pas tous, des mails de l'expert et lui ai demandé alors de faire appel. et de dire au juge ce que je savais et avait pour preuve
il m'a répondu non je ne dirais rien vous m'excusez!
il m'a dit que si je faisais appel je perdrais et que j'allais au mur
car l'expert n'a pas assez convoqué le médecin n'a pas répondu à ses dires
Mais c'est l'hôpital qui se fou de la charité !
Le conseil du dentiste a transmis les dires dans une faculté de médecine fermier juillet et Aout
et le rapport devait être rendu le 5 septembre.
Tout le monde se moque de moi!
ça veut dire quoi ?
L'article 175 a-t-il été respecté ...
on veut que je refasse une nouvelle expertise je suis à 19000 euros de frais là déjà
et la nouvelle expertise ne peut utiliser l'ancienne annulée donc pas plus de preuve et le
magistrat n'est pas tenu de tenir compte des 1er dossier vu sont annulation
manoeuvre douteuse, faux et écriture de faux au jugement
donc j'ai la preuve par mail avec un expert
quel est mon recours ?
j'ai fait appel il est hors de question que ce Monsieur qui a magouillé à la sécurité sociale et a
bousillé ma santé a mutilé mon visage à vie s'en sorte
merci pour vos réponses
cordialement anne

désolé pour les fautes ou j'ai du mal à écrire

Par **BrunoDeprais**, le **15/03/2017** à **22:39**

C'est qu'en principe, ce genre de constat doit être fait par un médecin légiste.

Par **Visiteur**, le **16/03/2017** à **16:53**

bjr,
Franchement, difficile à suivre !